

## **10 mesures pour la Protection de l'enfance**

**Le Département continue d'agir dans le sens de l'action sociale et pour la Protection de l'enfance. Les 10 mesures ci-dessous, ont été présentées aux organisations syndicales et à leurs délégations mercredi 6 février et discutées lundi 25 février avec le Président du Département, dans un esprit de dialogue et d'écoute. Elles s'inscrivent par ailleurs dans un travail concret et concerté avec les directions et les agents depuis plusieurs mois. Les dix thématiques proposées ont été enrichies au fur et à mesure des échanges. Elles ont vocation à être mises en œuvre dans le cours de ce semestre.**

### **1 - Mesures RH**

- Ouverture à l'externe de tous les postes vacants de travailleurs sociaux enfance.
- Recrutement de 150 agents dans les directions territoriales et arrivée progressive dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- Maintien des enveloppes CDD, permettant de pallier plus rapidement l'absence des arrêts maladies se prolongeant.
- Création de 5 postes d'agents volants placés en priorité à la DTMRT et poursuite du travail de calibrage pour les autres territoires.
- Poursuite des vagues de déprécarisation des CDD.

### **2 - Charge de travail**

- Ramener à 35 le nombre de mesures par travailleur social (aujourd'hui 21 UTPAS ont une charge supérieure à 35 mesures et 24 UTPAS ont une charge inférieure à 35 mesures).
- Pour répondre aux remarques des travailleurs sociaux, proposition de définir des critères permettant de distinguer les situations dites « complexes » des autres situations. Modification de la règle de calcul des mesures par travailleur social soit : 1 situation complexe vaudrait 2 dossiers.

### **3 - Accueil familial**

- Organisation d'un Comité technique dédié aux assistants familiaux en juin 2019. 3 premières réunions de travail sont programmées avec les organisations syndicales : 11 et 26 mars matin, 2 avril après-midi.
- Recrutement en 2019 de 200 assistants familiaux, dont 100 à la DTMRT.
- Régularisation des situations de sureffectif.
- Formation continue des ASSFAM par la mise en place de la cotisation au CNFPT.
- Généralisation des assistants familiaux ressources sur l'ensemble des DT.
- Mise en œuvre des conditions d'exercice du droit syndical des assistants familiaux.
- Saisine, dès cette semaine, de la Direction Générale des Finances Publiques sur les problématiques liées au prélèvement à la source.
- Réflexion sur la possibilité de constituer des binômes permettant une meilleure organisation du travail des assistants familiaux.
- Réaffirmation de l'autorité des services centraux pour harmoniser les pratiques et garantir les équilibres territoriaux.
- Renforcement du SAF sur les territoires les plus en besoin.
- Révision des modalités de remboursement de frais kilométriques.

### **4 - Dispositif boursiers**

- 40 bourses accordées à des élèves assistants sociaux engagés dans leur troisième et dernière année d'étude.
- Adoption du dispositif lors du Comité technique du 28 février et délibération à l'ordre du jour de l'assemblée du 25 mars.
- Mise en place du dispositif en septembre 2019.
- Doublement du nombre des apprentis accueillis dans les UTPAS.

## **5 - Enfants confiés à l'ASE**

- 1250 nouvelles mesures de l'ASE à partir de 2019. Elles se répartissent de la manière suivante :
  - o 800 nouvelles places pour les MNA : ouverture de ces places en cours, libérant des places en MECS ;
  - o Transfert des MNA actuellement en MECS vers des structures dédiées et transfert des MNA devenus majeurs vers les structures relevant de l'Etat (192 places libérées).
  - o 450 nouvelles places d'hébergement.
- Propositions de nouvelles solutions en matière d'adoption et de parrainage, en lien avec les premières réflexions menées avec la Justice.
- Proposition d'accompagnement, par la DRH et la DAJAP notamment, des agents mobilisés par les Informations Préoccupantes pour répondre à leurs inquiétudes face à des situations sensibles et anxiogènes.
- Amélioration de l'articulation entre les CRIP et les UTPAS.

## **6 - Internats de semaine**

- Doublement du financement apporté au dispositif, soit 1,6 M d'€ (contre 800 000 € en 2018).
- Evolution sous trois mois des critères d'attribution de cette aide. 3 temps de travail proposés : 15 et 22 mars après-midi, 4 avril après-midi.

## **7 – Prévention et accueil d'éveil**

- Doublement du budget consacré à l'accueil d'éveil, soit 400 000 € (contre 200 000 € en 2018).
- Attribution d'une enveloppe forfaitaire à chacune des UTPAS afin de développer l'accueil d'éveil (dès mai 2019).
- Augmentation de la rémunération des médecins vacataires (+ 200 000 € en 2019).
- Externalisation de l'évaluation des agréments des ASSMAT.
- Maintien en interne de la procédure d'agrément des ASSFAM par les puéricultrices dans les UT pour répondre aux revendications des organisations syndicales.
- Engagement d'une simplification des procédures d'agrément des ASSFAM.

## **8 - Jeunes majeurs**

- Délibération en mai 2019 pour rendre le dispositif EVA plus accessible aux jeunes les plus vulnérables.
- Prévention des sorties sèches de l'ASE avec un objectif d'accompagnement de 130 jeunes par an.
- Pour chaque jeune issu de l'ASE, proposition d'une mesure d'accompagnement vers le logement (objectif de 90 jeunes en 2019).
- Pour répondre à la problématique des sorties sans solutions d'hébergement des jeunes de l'ASE, réunion de travail dès le 8 mars entre le DGS et les DG de Partenord et LMH.

## **9 - Appui et soutien aux agents des UTPAS**

- Supervision des professionnels et des cadres, sur la base du volontariat et à leur demande.
- Mise en œuvre du marché d'accompagnement (prise d'un poste d'encadrement, cadre encadrant, encadrant et son équipe, mise en œuvre des évolutions de pratiques professionnelles, Groupes d'analyse de pratiques).
- Pour permettre de trouver en temps réel le nombre de places disponibles, déploiement à partir de juin 2019 de la plateforme UGO (Urgence Guide Orientation) à l'ensemble des travailleurs sociaux, des gestionnaires de l'ASE et des 70 établissements d'accueil.
- Centralisation de la gestion des placements d'urgence à la Direction Enfance Famille Jeunesse.
- Sanctuarisation des postes de psychologues et de PMI.
- 1 groupe de travail consacré à l'évolution de la fonction accueil dans les UTPAS mis en place : organisation des premières réunions les 8 mars, 5 et 26 avril après-midi.

## 10 - Pilotage

- Courant mars 2019, désignation d'une personne chargée de coordonner les mesures en matière de protection de l'enfance.

**À ces mesures s'ajoutent celles reprises dans la Stratégie départementale de lutte contre la Pauvreté reposant sur ses deux volets Insertion et Prévention.**

**Insertion :** mise en place d'un accompagnement intensif de placement immédiat à l'emploi des allocataires du RSA ; création de 8 Maisons départementales de l'Insertion et de l'emploi ; renouvellement de l'appel à projets Insertion pour la période 2019-2021 à hauteur de 75M€ ; lancement du dispositif Initiative pour l'Emploi des Jeunes (3 M€).

**Prévention :** prévention des sorties sèches de l'ASE ; ouverture de 8 maisons des Parents ; création de 3 équipes mobiles et de 3 lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes (5 éducateurs spécialisés et 15 places d'hébergement chaque année) ; déploiement de 30 nouveaux postes d'ALSES ; lutte contre le décrochage scolaire ; mise en place des référents de parcours ; maraudes mixtes ; alléger les tâches techniques confiées aux services de PMI ; renforcement de la coordination de l'action sociale et l'animation territoriale dans toutes les UTPAS.